

**Présents :**

M. Alquier, Vice-Président  
J.-C. Billaut, G. Bodi, P. Boissé, M. Braibant, A. Chuard, C. Dreveau, E. Fouquereau,  
M.-L. Gely, C. Georgelin, M. Guérin, U. Krampfl, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey,  
S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, V. Pennequin, L. Seabra, C. Staub, A. Thalineau,  
I. Virlogeux-Payant, P. Vourc'h, M. Zapata

**Invités :** I. Guillouet

**Excusés :**

K. Abderemane, E. Bricout, A. Chami, S. Chevalier, X. Corby, V. Cotro, F. Delaleu,  
N. Dubouloz, G. Glevarec, E. Huguet, M. Latroche, E. Moyse, S. Osu, M. Porcheron,  
G. Semedo, P. Simonetti

---

Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales (COMUE, Convention mixité INSERM, ARD phase III...)
2. Point CPER & Constitution commission ad-hoc pour discussion inter-établissements  
– pour décision
3. APR « Petites Équipements » - annexe 1 - pour décision
4. Projets et Europe :
  - a) Note sur les feuilles de temps (règles de gestion de l'établissement et outil OSCAR) – pour information
  - b) Avancées HRS4R - pour information
5. Convention accueil d'un collaborateur bénévole émérite – annexe 2 – pour décision
6. Nomination de Xavier Rodier à la direction de la MSH - pour information
7. Budget de la CRP 2020 : évolutions/orientations - pour information
8. Questions diverses

## **1. Informations générales**

➤ **Point d'étape ComUE CVL**

La ComUE CVL, comme une grande majorité des ComUE du territoire, va être dissoute. La date probable de la dissolution a été fixée au 31 décembre 2019. Pour la remplacer, l'établissement et ses partenaires s'orientent vers une structure plus souple de type

« association sans chef de file ». Le travail autour des postes se poursuit pour tenter d'en stabiliser le plus grand nombre possible au sein des établissements.

➤ **Appel ARD Phase III**

Ce point a déjà été traité à la commission recherche du 25 juin dernier. Depuis, l'université a reçu des avis relativement positifs pour les 3 ARD portées par Tours (Biomédicament, Certem 5.0 et Intelligence des patrimoines).

Les avis ont été plus mitigés pour les ARD Agriculture et Lavoisier. Il leur a été suggéré de se rapprocher respectivement des ARD Pivots et « Matériaux en condition extrême ». Les dossiers finaux sont à rendre pour le 7 janvier 2020.

➤ **Convention de mixité INSERM**

Cette convention régit en outre le fonctionnement des UMR entre les tutelles et notamment le mandat unique de gestion et le mandat unique de valorisation pour chacune des unités.

Les discussions sont complexes mais en cours de finalisation.

➤ **Infos sur C-VaLo**

Les financements sont enfin disponibles et par conséquent il est possible de démarrer les études.

Par ailleurs, l'équipe de C-Valo, qui vient de s'installer dans les locaux de MAME, est en train de s'étoffer (1 recrutement réalisé et 1 à venir).

## 2. Point CPER & Constitution commission ad-hoc pour discussion inter-établissements - pour décision

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont concernés directement par 2 axes du Contrat de Plan Etat Région (CPER) : « Instruments de recherche » (BOP 172) et « Immobilier » (BOP 150). Il s'agit d'une source de financement très importante pour les établissements de l'ESR. Pour mémoire, sur le précédent contrat, l'axe « Instruments de recherche » a représenté une enveloppe de 30 M€ et l'axe « Immobilier » une enveloppe de 60 M€.

L'Etat a d'ores et déjà annoncé qu'il maintiendrait le même niveau de financement sur le prochain contrat (glissement toutefois d'une année supplémentaire puisque le CPER 2021-2027 sera étalé sur 7 ans contre 6 dans le précédent contrat).

La difficulté réside dans le calendrier imposé par l'Etat et qui oblige les établissements à travailler dans l'urgence, même s'il y a eu des tentatives d'anticipation avec l'aide du DRRT depuis fin juin.

- Lettre de mission de l'état vers le 17 juillet (via MESRI)
- Demandes des organismes arrivées après la fermeture de l'été
- Remontée des dossiers complets : avant le 31 octobre

Sur l'axe « Immobilier », les projets proposés concerneront principalement le bâtiment recherche sur le site Trousseau et la poursuite de la réfection du site des Tanneurs.

Sur l'axe « Instruments de recherche », l'université de Tours va proposer 3 programmes :

– **CPER Bio-Santé** (*suite Biomedicament / PSAT2*)

Ce projet est porté côté université de Tours par Patrick Emond (PPF-ASB), Hervé Watier (Biomedicament), et Denys Brand (FÉRI) ; en partenariat entre autres avec l'INRA et l'INSERM.

Portage Tours / pourrait impliquer toutes les forces Biologie-Santé du territoire.

Budget prévisionnel : autour de 10 M€

– **CPER VALOPAT** (Patrimoines naturels & culturels, *suite Biopatic*)

Ce projet est porté côté université de Tours par David Giron (IRBI), Xavier Rodier (MSH), Benoist Pierre (I-Pat)

Portage Tours / Implique toutes les forces en région

Budget prévisionnel : autour de 11 M€ (ce budget inclus un très gros projet du LLL Orléans autour de la langue française avec construction d'un bâtiment)

– **CPER MUMAT** (Matériaux, *suite Promestock*)

Ce projet est porté côté université de Tours par Isabelle Laffez (GREMAN), François Tran Van (PCM2E) et Stépahen Meo (Lamé)

Portage Orléans / Implique toutes les forces en région

Budget prévisionnel : autour de 6 M€

Le Vice-Président Recherche propose de mettre en place une commission ad-hoc tourangelle composée de 5 membres de la commission recherche pour participer aux discussions inter-établissements prévues le 9 octobre prochain. Il s'agit de mettre en place une méthodologie identique à celle de l'APR-IA qui repose sur la participation de collègues de tous les établissements afin de nourrir les échanges avant les remontées. L'objectif est de débattre collectivement sur les sujets et de discuter les priorités à l'échelle de la Région.

Après cette présentation, Daniel Alquier demande s'il y a des volontaires. Elisabeth Huguet, Patrice Melé, Patrick Vourc'h, Jean-Charles Billaut et Isabelle Laffez se portent volontaires.

🗳️ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la composition de cette commission.**

### 3. APR « Petites Équipements » - annexe 1 - pour décision

Il s'agit d'un appel à projet lancé et financé sur le budget de la commission recherche de l'établissement. Une enveloppe de 30 000 € y est consacrée chaque année. Il s'agit d'aider les unités de recherche dans l'acquisition ou la réparation d'un petit équipement scientifique, sous réserve d'un co-financement de leur part et à minima équivalent, et dans la limite de 5 000 €.

Il est rappelé que les équipements privilégiés dans cet appel à projets sont ceux qui servent en routine de base dans l'unité, qui sont souvent maintenus et réparés compte tenu d'une utilisation régulière. Sont écartés les équipements demandés pour un chercheur isolé ou pour les fins d'un projet de recherche précis.

Cette année, 17 dossiers ont été transmis, principalement en sciences de la vie, pour des demandes de subvention atteignant un total de 56 987 €.

Après avoir écouté les rapporteurs, la commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » à hauteur de 31 923 €. Le dépassement sera pris sur l'enveloppe « actions exceptionnelles » de la commission recherche.

## 4. Projets et Europe :

### a) Note sur les feuilles de temps (règles de gestion de l'établissement et outil OSCAR)

OSCAR est le système d'information Recherche déployé par la DRV au sein de notre établissement depuis mars 2019 pour le suivi des projets de recherche avec incidence financière. Des droits de consultation sont octroyés à tous les acteurs intervenant dans la vie d'un projet de recherche (DRV, AC, DAF, directeurs d'unités, porteurs scientifiques...). Une nouvelle « brique » de cet outil va se mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il s'agit de la gestion des feuilles de temps qui permet à l'établissement de valoriser le temps des chercheurs sur projet lorsque le financeur et/ou le montage le prévoit. C'est une caractéristique essentielle dans le cadre des projets européens. Aujourd'hui, les feuilles de temps sont réalisées sur des tableurs excel avec des formalismes hétérogènes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les feuilles de temps devront être saisies et validées uniquement dans l'outil OSCAR, outil qui a été paramétré en tenant compte des règles de gestion de l'établissement en la matière. Il ne s'agit en aucun cas d'un outil RH. Les règles de gestion ont été reprises dans une note de service. Ce dispositif répond aux attentes de l'Europe et permet de fiabiliser et homogénéiser les pratiques au sein de l'établissement.

🗨️ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dispositif.**

### b) Avancées HRS4R - pour information

Le projet de labélisation HRS4R avance bien. Il a été largement présenté à la communauté et devant les instances de notre établissement entre avril et juillet 2019. Comme le prévoit le dispositif, une page WEB dédiée a été créée sur notre site (<https://www.univ-tours.fr/recherche/strategie-europeenne-des-ressources-humaines-pour-les-chercheurs--714327.kjsp>).

Les 4 groupes de travail thématiques ont été lancés. Suite au CA du 8 juillet, une lettre vient d'être adressée à l'Europe pour officialiser le lancement de la démarche par notre université qui a maintenant un délai de un an pour déposer son dossier de candidature. Pour mener à bien ce projet qui est assez lourd en termes de suivi et d'exigences, un porteur a été récemment nommé. Il s'agit de Jérôme Casas, professeur de l'UMR CNRS IRBI.

Les prochaines étapes sont la tenue du deuxième comité de pilotage en novembre et la poursuite des travaux des groupes de travail qui doivent être finalisés d'ici janvier 2020.

## 5. Convention accueil d'un collaborateur bénévole émérite – annexe 2 – pour décision

Le constat posé par les services de la DRV est que lorsqu'un chercheur obtient le statut de professeur émérite, il peut rester actif au sein de son laboratoire tout en n'ayant plus la qualité d'employé de l'université. La conséquence en termes de propriété intellectuelle est qu'en cas de dépôt de brevet ou d'une déclaration d'invention pour laquelle le chercheur émérite a contribué à la technologie, il est nécessaire de lui faire signer une convention de cessation de droit liée à la propriété intellectuelle. En effet, la propriété de l'invention appartient automatiquement à l'établissement dans le cas d'un chercheur de l'université. Ce droit tombe quand le chercheur est retraité. Aujourd'hui, ces questions sont traitées au fil de l'eau, souvent au moment d'une déclaration d'invention car la

relation avec un professeur émérite n'est plus celle d'employeur – employé mais bien celle entre un établissement déposant et un individu (comme une entreprise).

Cette convention de collaborateur bénévole émérite, qui est proposée aujourd'hui, vient gérer les relations entre le professeur émérite et l'établissement en termes de propriété intellectuelle et en amont de tout dépôt.

Il est proposé que cette convention soit un élément constitutif du dossier de demande d'éméritat.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dispositif.**

## **6. Nomination de Xavier Rodier à la direction de la MSH - pour information**

En mai 2019, s'est tenue la réunion des membres de la MSH en présence des tutelles Université de Tours / Université d'Orléans / CNRS. Un seul candidat s'est déclaré à cette occasion. Il s'agit de Xavier Rodier. Lors de cette réunion, il a été proposé à l'unanimité de le nommer à la direction de la MSH. Comme il est d'usage, chaque institution doit valider cette proposition.

Daniel Alquier demande aux membres de la commission recherche leur avis sur cette nomination.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette nomination.**

## **7. Budget de la CRP 2020 : évolutions/orientations - pour information**

Il s'agit ici d'échanger sur la répartition pour 2020 de l'enveloppe financière à disposition de la commission recherche, enveloppe qui permet de mener diverses actions, et en particulier le soutien de base aux unités.

Pour 2020, l'enveloppe financière à disposition de la commission recherche sera de 2 052 000 €. Elle est identique à celle de 2019 (hors contrats doctoraux, chercheurs invités et contribution STUDIUM).

Daniel Alquier propose de balayer les différents axes qui constituent le budget de la commission recherche et de préciser pour chacun les actions pour lesquelles il sera proposé un maintien ou un abandon. Il souhaite également évoquer les éléments de réflexion pour les orientations de certaines parties du budget.

### **Budget de base des unités**

- La somme disponible pour le budget de base des unités de recherche correspond au reliquat de l'enveloppe attribuée à la commission recherche déduite des sommes allouées pour les actions retenues par la commission. Le budget sera construit de telle sorte que le soutien de base aux unités soit au moins constant à 1,6 M€.
- Maintien de l'action BQI. La question est posée de savoir s'il y a des changements souhaitables pour 2020. Faut-il passer à une augmentation du pourcentage prélevé ? Faut-il intégrer des critères liés à Science ouverte / HAL ?

Les échanges conduisent à plusieurs réflexions : « la base LABRI sera probablement l'outil utilisé dans la prochaine campagne HCERES pour moissonner les données. / Faut-il

augmenter le % pour avoir un effet plus incitatif / il faut penser à intégrer l'idée du plan de gestion des données qui sera à gérer dans les prochaines années (phase II prochain ANR il faudra déjà fournir ce plan) / Comment juger la pertinence de la saisie dans HAL pour distribuer ensuite BQI ? / Il est nécessaire de démontrer aux labos la pertinence des dépôts dans HAL. Les réticences peuvent venir de la double saisie, les UMR utilisent déjà un outil INSERM ou CNRS. Il faudrait envisager le déversement automatique par le biais d'un connecteur dans HAL. / L'intérêt de HAL est peut-être plus connu des SHS. Il y a plus de réticences du côté des SST et de la protection des données sensibles dans ce secteur. / Lier HAL et le BQI est peut-être hâtif ?».

### **Sur la part Pilotage de la Recherche**

- Maintien des lignes PUF, AaP colloques (proposition augmentation), AaP équipements.
- Maintien des actions vers l'internationalisation de la recherche de l'université via l'AaP « chercheurs invités »
- Maintien de l'engagement de l'établissement concernant la contribution STUDIUM
- Comme proposé en 2018, l'accent doit être davantage mis sur le dépôt de projets Européen passant en particulier par une action vers le pilier 1 : Recherche en visant et renforçant l'action Marie Solodowska-Curie (IF/ITN et RISE) ainsi que le programme ERC. Afin de construire ces dossiers lourds, un chargé d'affaire rattaché au SPIV pour accompagner les unités (48 000€ / an) est en cours de recrutement (une évaluation de la portée de l'action à 2 ans est proposée)
- Vu l'intérêt provoqué par l'AaP « Projets Transversaux », il est souhaité d'au moins maintenir ce financement (48 000€ / an), voire de l'augmenter si possible car créé du lien interdisciplinaire (6 projets retenus pour des enveloppes de 8000)!
- Abandon de l'APR Tours-Poitiers. Les discussions avec Poitiers montrent l'impossibilité actuelle de relancer un appel commun.

### **Structures fédératives & Plateaux techniques**

- Le soutien aux structures fédératives et plateaux devrait être prolongé avec un même niveau de financement.

### **Valorisation**

- Proposition d'ajustement de la ligne pôles de compétitivité du fait d'adhésions supplémentaires (ANRT + CAP ANR).

### **Autres structures**

- Proposition de maintien des financements au même niveau.
- Il y a maintenant une meilleure visibilité sur la restauration INRA

### **Décharges**

- Ajustement des financements qui sont fonction du nombre de directeurs d'unité et le Vice-Président souhaite qu'une action réelle soit menée pour accroître le nombre de MCF 2<sup>ème</sup> année qui prennent effectivement une décharge.
- Nouvelles actions à insuffler concernant les décharges pour inciter au portage de projets européens d'envergure (nécessité que la personne soit le porteur du programme). Il s'agirait de soutenir des collègues qui voudraient déposer des projets de coordination d'un programme européen (aide au montage de projets européens)

### **Écoles doctorales**

- Maintien du financement au même niveau.

- Pour rappel, l'action « soutien aux doctorants en cotutelle » est maintenue . Pour des raisons juridiques elle est prise en charge par la Fondation Rabelais. Pour rappel, un budget de 5,6 k€ en 2019.

La répartition de l'enveloppe financière de la commission recherche pour l'année 2020 sera débattue et votée lors de la prochaine séance fixée au 15 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 17h.